

ve nullement enseignés par les apôtres, mais qui ont été ajoutés de siècle en siècle à l'Église. L'infailibilité de l'Église romaine, la suprématie du Pape, la doctrine de la transsubstantiation et celle du salut de notre âme par le canal du prêtre, (nous trouvons même par trop étrange qu'un prêtre puisse dire à un pécheur qui a fui depuis dix, vingt, trente et quarante ans le tribunal de la pénitence : venez me trouver et dans peu de temps *votre salut est fait.*) de même que la doctrine du purgatoire, le culte en langue inconnue, la défense des viandes, l'invocation des saints, le culte des images et des reliques, et de nombreux autres points. Pour tous ces points-là nous sommes condamnés par M. Chiniquy, mais avant de croire la condamnation qui est descendue du haut de la chaire de votre paroisse, veuillez suspendre votre jugement pour un peu de temps, et après nous avoir entendus vous prononcerez.

VI. INFAILLIBILITÉ.

1. Nous ne croyons pas à *l'infailibilité* de l'Église catholique romaine, parce que nous sommes forcés de voir qu'elle n'est pas infailible ; rien au monde n'est plus clair.

En effet, commençons par demander à Messieurs les prêtres où réside cette infailibilité, et ils se trouvent immédiatement embarrassés et ne peuvent nous répondre sans nous dévoiler les tristes et profondes divisions qui existent dans leur église relativement à ce point, car jusqu'à ce jour cette Église infailible n'a pas su déterminer le siège de son infailibilité.

Si nous nous adressons à de certains évêques, ils nous diront que c'est le pape qui est infailible, et que tout ce qui sort de sa bouche comme pape est marqué de ce sceau ; mais le célèbre Bossuet, et avec lui de nombreux évêques, et des conciles nous diront avec chaleur que ce n'est pas le pape, mais le concile général qui est infailible, un troisième parti s'opposera à ceux-là et nous dira qu'ils sont